

Chaumont, le 16 JUIL. 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2025 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le lundi 30 juin 2025 à 15 h, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne et en présence de Mme Régine PAM, Préfète de la Haute-Marne, en qualité de Commissaire du Gouvernement du GIP Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (5)

M. Nicolas LACROIX,	Président
M. Jean-Marc FEVRE,	Vice-Président
M. Damien THIERIOT,	Conseiller départemental
M. Alain MALINGREY,	Maire de Thonnance-les-Joinville
M. Etienne MARASI,	Représentant le conseil régional

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (2)

M. Patrice TORRES,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne, (pouvoir à N. Lacroix)
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental, (pouvoir à N. Lacroix)

Participait à la réunion le Commissaire du Gouvernement (1)

Mme Régine PAM,	Préfète de la Haute-Marne
-----------------	---------------------------

Assistaient (8)

M. Olivier DARONDEAU,	Conseil régional – Chef de projet stratégique CIGEO
Mme Sandrine FRANTZ,	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Vincent HOTTO,	DDFIP de la Haute-Marne – Chef de Pôle
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne
M. Marc POINSIGNON,	EDF – Directeur Développement Economique Meuse Haute-Marne
M. Thierry PUSSIEUX	CEA – Chef de Projet Valorisation
M. Nicolas SERRAND,	DDFIP de la Haute-Marne – Adjoint Pôle EP

Sept administrateurs sont présents ou représentés soit sept voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Engagements financiers

Le comité exécutif du 30 juin 2025 a statué sur 118 projets pour un total d'aide de 5.468.978 €.

Avec les projets présentés au conseil d'administration, au total, le groupement aura acté 121 financements au profit des entreprises et collectivités locales haut-marnaises pour 5.917.266 €.

Parmi ces projets, il faut noter 16 projets du secteur agricole avec un volume de subvention de 94.982 €.

Ce sont les premiers projets présentés par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du partenariat noué fin 2024.

Ce dispositif issu d'une coopération entre le GIP et la Chambre d'Agriculture. Il porte sur huit thématiques :

- Diversification des grandes cultures ;
- Modernisation des élevages ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Diversification et transformation à la ferme ;
- Soutien à l'accompagnement des projets de diversification agricole ;
- Emergence d'une filière porc haut-marnaise de qualité ;
- Aide à l'installation ;
- Soutien aux cédants.

Globalement, depuis le début de l'année 2025, le GIP aura engagé 11,4 M€ de financements.

Intempéries 2024

Par ailleurs, à la demande de Mme la Préfète, l'Etat, le conseil départemental et le GIP ont mis en place un mécanisme d'aide cohérent pour les communes sinistrées par les intempéries de 2024.

Pour le groupement, la décision relève de l'assemblée générale. M. le Président proposera à la prochaine assemblée de valider cet accompagnement financier concerté avec l'Etat et le Département. La part revenant au GIP serait de l'ordre de 395.000 €.

Beaucoup de ces communes sont situées dans l'environnement immédiat des installations de l'ANDRA au premier rang desquelles la commune de Poissons qui a été durement touchée.

SEM Haute-Marne Immo-Bail

M. le Président doit rencontrer M. Emmanuel VIEILLARD, Président du groupe LISI, pour envisager le lancement de la tranche 2 de l'ensemble immobilier dédié à LISI Aerospace sur le site de la zone Plein'Est.

Fort d'une première expérience réussie avec la livraison de bâtiments très techniques, dans les délais et dans l'enveloppe budgétaire, Haute-Marne Immo-Bail, la filiale immobilière du groupement, s'apprête à poursuivre l'opération.

Décisions du conseil d'administration

Commune de Villiers-en-Lieu - rénovation du groupe scolaire Le Villarais - Rue des Trois Mares (25-04)

Le conseil d'administration décide d'accorder, à la commune de Villiers-en-Lieu, une aide de 11 %, limitée à 335.263 € pour la rénovation du groupe scolaire Le Villarais dont le coût est estimé à 3.007.058 € HT

Cette décision est prise au titre de l'action 25-20 "Groupes scolaires".

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

La décision s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 3 du GIP Haute-Marne.

Commune de La-Porte-du-Der - chauffage par géothermie pour le gîte 4 épis du haras - Montier-en-Der (25-05)

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de La-Porte-du-Der, une aide de 16 %, limitée à 100.000 € sur une assiette portée à 623.384 € HT pour l'installation d'un système de chauffage par géothermie pour le gîte 4 épis du haras (Montier-en-Der).

Cette décision est prise au titre de l'action 25-17 "Gîtes, gîtes de groupe, chambres d'hôte ou meublés labellisés".

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

La décision s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

Syndicat Mixte du Bassin de la Marne & ses Affluents - dégagements des embâcles suite aux orages des 29 et 30 juin 2024 - Haute-Marne (25-06)

Le conseil d'administration décide d'accorder, à titre exceptionnel, au Syndicat Mixte du Bassin de la Marne & ses Affluents, une aide de 30 % limitée à 13.025 € sur l'ensemble des travaux réalisés pour le dégagement des embâcles suite aux orages des 29 et 30 juin 2024 dont le coût s'est élevé à 43.632 € TTC.

Cette décision est prise au titre de l'action 25-32 "Aménagements des cours d'eaux".

La localisation des travaux étant pour partie hors de la zone de proximité, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

La décision s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

Contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 - Modifications (25-07)

Le conseil d'administration décide :

- d'acter, au titre de l'action 25-25 « Contrats de centralité 2021-2026 », la modification du contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 conformément à la demande présentée par l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.
Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans la deuxième maquette du contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 figure en annexe à la présente délibération.
Le contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 comporte 21 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 35.374.508 € HT avec un financement du Groupement limité à 9.572.973 €.
- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Chaumont 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 21 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Contrat de centralité de Joinville 2021-2026 - Modifications (25-08)

Le conseil d'administration décide :

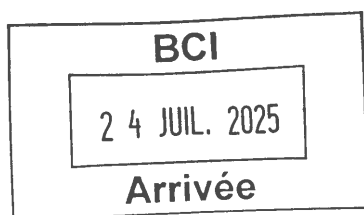
- d'acter, au titre de l'action 25-25 « Contrats de centralité 2021-2026 », la modification du contrat de centralité de Joinville 2021-2026, conformément à la demande présentée par la Ville de Joinville.
Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans la deuxième maquette du contrat de centralité de Joinville 2021-2026 figure en annexe à la présente délibération.
Le contrat de centralité de Joinville 2021-2026 comporte 20 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 23.123.724 € (HT ou TTC), avec un financement du Groupement limité à 5 M€.
- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Joinville.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Joinville 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 20 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Protocole de conciliation HDI - SPPB - GIP Haute-Marne (25-09)

Le conseil d'administration décide d'acter les propositions de la conciliation portant sur le double abandon de créances et d'autoriser la signature du protocole de conciliation qui en découle, élaboré sous l'égide de la SELARL AJ PARTENAIRES prise en la personne de Maître Jean-Baptiste AUDRAS en qualité de conciliateur.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h00, la séance est levée.



Le Président

Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 07 juillet 2025 et sous réserve du contrôle économique et financier et de la confirmation des recettes 2025 du groupement, le fonds de roulement s'élève à 88,9 M€ compte tenu du résultat prévisionnel 2025.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser sur 2025 s'élève à 50,2 M€ (hors les 6,7 M€ d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restants disponibles en 2025 s'élèvent à 38,8 M€.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2025	N°25-04
OBJET : Commune de Villiers-en-Lieu - rénovation du groupe scolaire Le Villarais - Rue des Trois Mares	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le groupe scolaire de Villiers-en-Lieu a été construit dans les années 1960-1970 et accueille 150 enfants. Son état actuel nécessite une rénovation complète tant sur le plan fonctionnel qu'énergétique. Les travaux concerneront le bâtiment de l'école primaire afin de regrouper les deux écoles sur un même site pour optimiser les coûts de fonctionnement.

Le projet inclut une rénovation technique (thermique, acoustique, ...) et une restructuration des espaces.

Le rez-de-chaussée comprendra trois classes de maternelle, une salle de lecture, une salle de motricité, une salle de repos, un bureau pour la directrice d'établissement et une pièce pour le personnel communal (ATSEM).

A l'étage se sont quatre salles de classes, une salle de motricité, un bureau pour le RASED et une salle des maîtres qui seront déployés.

La commune a sollicité, auprès les services d'Etat, une dérogation au plafond de subvention laissant une participation du maître d'ouvrage limitée à 10 %.

Dans le cadre de l'action 25-20 "Groupes scolaires", les projets en zone de proximité sont éligibles au taux de 30 % avec une délégation au comité exécutif plafonnée à 250.000 €.

Selon les financements sollicités par ailleurs, le plan de financement pourrait être optimisé :

Financeurs	Subvention (€)	Taux
Etat	1.202.823	40 %
Conseil régional	115.765	4 %
Conseil départemental	751.795	25 %
GIP Haute-Marne	335.263	11 %
Commune	601.412	20 %
Total	3.007.058	100 %

Sous réserve d'éligibilité du mobilier (84.210 € HT) et ne connaissant pas la position de l'Etat sur la demande de dérogation au plafond de subvention publiques, il est proposé au conseil d'administration d'accorder une aide de 11 %, limitée à 335.263 €.

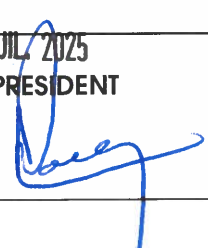
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VOIX 7 VOIX POUR
DECIDE**

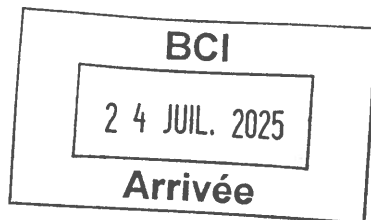
d'accorder, sous réserve d'éligibilité du mobilier (84.210 € HT), à la commune de Villiers-en-Lieu, une aide de 11 %, limitée à 335.263 € pour la rénovation du groupe scolaire Le Villarais dont le coût est estimé à 3.007.058 € HT

Cette décision est prise au titre de l'action 25-20 "Groupes scolaires".

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

La décision s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 3 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 16 JUIL 2025 LE PRESIDENT 



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2025	N°25-05
OBJET : Commune de La-Porte-du-Der - chauffage par géothermie pour le gîte 4 épis du haras - Montier-en-Der	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune a souhaité procéder à des travaux de restauration du haras de Montier-en-Der. Dans une des parties de bâtiments, la collectivité envisage de créer un hébergement de tourisme de groupe 4 étoiles.

Compte-tenu des particularités du site (locaux s'inscrivant dans un ensemble de bâtiments dont certaines parties sont inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques, espaces extérieurs situés sur le domaine public), une étude de faisabilité a privilégié un système de chauffage – climatisation consistant en la création d'une installation de géothermie.

Selon les financements sollicités par ailleurs, le plan de financement pourrait être optimisé :

Financeurs	Subvention (€)	Taux
Etat	187.015	30 %
Conseil régional	100.000	16 %
GIP Haute-Marne	100.000	16 %
Commune	236.369	38 %
Total	623.384	100 %

L'opération est éligible à l'action 25-17 "Gîtes, gîtes de groupe, chambres d'hôte ou meublés labellisés". Pour les opérations de gîtes de groupe 4 étoiles en zone de proximité, le plafond des dépenses éligibles est de 110.000 € HT avec un taux de 30 % soit une subvention limitée à 33.000 €.

L'assiette retenue dépassant le plafond de 110.000 € HT, il est proposé au conseil d'administration d'accorder une aide de 16 %, limitée à 100.000 € sur une assiette portée à 623.384 € HT.

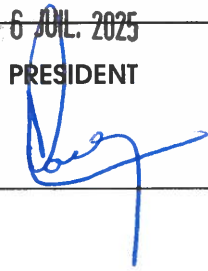
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VOIX 7 VOIX POUR
DECIDE**

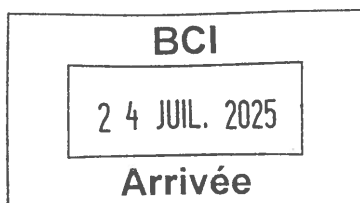
d'accorder à la commune de La-Porte-du-Der, une aide de 16 %, limitée à 100.000 € sur une assiette portée à 623.384 € HT pour l'installation d'un système de chauffage par géothermie pour le gîte 4 épis du haras (Montier-en-Der) dont l'assiette éligible s'élève à 623.384 € HT.

Cette décision est prise au titre de l'action 25-17 "Gîtes, gîtes de groupe, chambres d'hôte ou meublés labellisés".

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation au comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

La décision s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 16 JUL. 2025 LE PRESIDENT 



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2025	N°25-06
OBJET : Syndicat Mixte du Bassin de la Marne & ses Affluents - dégagements des embâcles suite aux orages des 29 et 30 juin 2024 - Haute-Marne	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

L'évènement climatique des 29 et 30 juin 2024, constitué par un épisode orageux particulièrement intense sur le département de la Haute-Marne et notamment le bassin versant de la Marne a entraîné de nombreux dégâts sur le domaine des collectivités locales.

De nombreuses communes situées d'amont en aval du bassin ont vu leurs cours d'eau encombrés par de nombreux arbres cassés et des embâcles obstruant complètement les cours d'eau et réduisant de manière très importante les capacités d'écoulements en menaçant directement les lieux urbanisés.

Le syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents a été sollicité par les communes pour intervenir de manière urgente pour procéder au rétablissement des capacités hydrauliques des cours d'eau et des ouvrages colmatés par l'accumulation d'embâcles limitant leur débitance.

Ces travaux d'urgence ont été réalisés dès connaissance des lieux touchés et après reconnaissance par les services technique du syndicat. Ainsi, le SMBMA s'est tourné vers deux entreprises spécialisées pour intervenir dans les meilleurs délais :

- L'entreprise Entr'in 52 avec des moyens légers adaptés à certaines situations particulières ;
- La société Vichard avec des moyens plus lourds.

Les cours d'eau les plus impactés sont la Marne, le Rognon, La Suize, le Rongéant et le ruisseau d'Osne.

Le coût de l'opération s'est élevé à 43.632 € TTC.

Les interventions du SMBMA sont généralement décidées dans le cadre de l'action 25-32 "Aménagements des cours d'eaux". Le zonage éligible est limité à la zone de proximité et le taux est de 30 %.

A titre exceptionnel, il est proposé au conseil d'administration d'accorder au Syndicat Mixte du Bassin de la Marne & ses Affluents, une aide de 30 % au titre de l'action 25-32 "Aménagements des cours d'eaux" sur l'ensemble des travaux réalisés pour le dégagement des embâcles suite aux orages des 29 et 30 juin 2024. L'aide s'élèverait à 13.025 €.

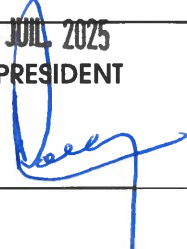
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VOIX 7 VOIX POUR
DECIDE**

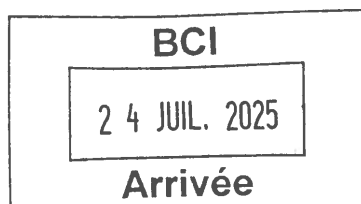
d'accorder, à titre exceptionnel, au Syndicat Mixte du Bassin de la Marne & ses Affluents, une aide de 30 % limitée à 13.025 € sur l'ensemble des travaux réalisés pour le dégagement des embâcles suite aux orages des 29 et 30 juin 2024 dont le coût s'est élevé à 43.632 € TTC.

Cette décision est prise au titre de l'action 25-32 "Aménagements des cours d'eaux".

La localisation des travaux étant pour partie hors de la zone de proximité, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

La décision s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 16 JUIL. 2025 LE PRESIDENT 



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2025	N°25-07
OBJET : Contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 - Modifications	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Contrats de centralité 2021-2026

Pour l'actuelle mandature, le GIP Haute-Marne a proposé de renouveler son soutien aux politiques des villes dans le cadre de contrats pluriannuels.

En s'inspirant des règles instituées par le conseil départemental de la Haute-Marne pour la contractualisation, le GIP Haute-Marne a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention. Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour les projets situés sur Chaumont, Langres et Saint-Dizier, sous maîtrise d'ouvrage ville, communauté de communes ou communauté d'agglomération, et de 10 000 € pour les projets localisés sur Joinville, sous maîtrise d'ouvrage ville ou communauté de communes.

Contrat de centralité de Chaumont 2021-2026

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 mars 2023, s'est prononcé sur une première maquette comportant 17 opérations dont le coût total prévisionnel s'élevait à 35.277.623 € HT. Le financement du GIP Haute-Marne représentait 27 % dans la limite de 9.572.973 €.

La convention correspondante a été signée le 21 avril 2023 entre le GIP Haute-Marne, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

Le Groupement a engagé 4.440.762 € sur ces projets, dont 460.763 € ont été versés au 7 mai 2025 (10 %).

Par courriers des 28 mars 2025 et 7 avril 2025, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont ont sollicité la modification du contrat de centralité 2021-2026 de Chaumont prenant en compte :

I – la diminution du montant des travaux et de la subvention sollicitée sur cinq opérations :

- Opération 1-2 – « **Aménagement d'espaces publics à la Rochotte** » : baisse du montant prévisionnel des travaux qui passe de 3.960.950 € à 2.500.000 € HT et baisse de la subvention, au taux de 30 %, qui passe de 1.188.285 € à 750.000 € (diminution de subvention de 438.285 €).

- Opération 1-6 – « **Réhabilitation de la Maison des Syndicats au 46 rue Victoire de la Marne** » - baisse du montant prévisionnel des travaux qui passe de 975.000 € à 214.417 € HT et baisse de la subvention, au taux de 30 %, qui passe de 292.500 € à 64.325 € (diminution de subvention de 228.175 €).
- Opération 1-7 – « **Réfection des toitures de la Gloriette** » : baisse du montant prévisionnel des travaux qui passe de 140.000 € à 93.840 € HT et baisse de la subvention, au taux de 30 %, qui passe de 42.000 € à 27.752 € (diminution de 14.248 €).
- Opération 3-1 – « **Equipements numériques et mobiliers des écoles** » : baisse du montant prévisionnel des travaux qui passe de 900.000 € à 300.000 € HT et baisse de la subvention, au taux de 30 %, qui passe de 270.000 € à 90.000 € (diminution de 180.000 €).

Pour rappel, le GIP Haute-Marne interviendra sur les éléments fixes uniquement.

- Opération 3-2 – « **Aménagement d'espaces – bâtiment de l'Horloge** » : baisse du montant prévisionnel des travaux qui passe de 200.000 € à 165.062 € HT et baisse de la subvention, dont le taux passe de 30 % à 20 % et le montant passe de 60.000 € à 32.853 € (diminution de 27.147 €).

887.855€ de reliquats de subventions pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

II – la suppression de deux opérations portées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- Opération 4-1 – « **Aménagement de la Résidence Jacques Weil** » dont le montant de la subvention s'élevait à 180.000 €.
- Opération 4-2 – « **Aménagement d'un espace dédié à la petite enfance à Nogent** » dont le montant de subvention s'élevait à 360.000 €.

540.000 € de reliquats de subventions pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

III – l'augmentation du montant des travaux et de la subvention sollicitée sur une opération :

- Opération 1-4 – « **Restructuration de la Maison du Livre et de l'Affiche (Les Silos)** » : augmentation du montant prévisionnel des travaux qui passe de 1.050.000 € à 1.525.000 € HT et la subvention, au taux de 30 %, passe de 315.000 € à 457.500 € (augmentation de 142.500 €).
La demande d'avenant porte sur l'intégration de la réfection des façades Est-Ouest ainsi que l'étanchéité du toit terrasse pour 475.000 € de travaux supplémentaires.

IV – la création de six nouvelles opérations

- Opération 1-8 – « **Réhabilitation d'un bâtiment 4 ruelle Lardière pour accueillir la Police Municipale** »

La Ville de Chaumont souhaite créer un Hôtel de Police facilement identifiable pour les usagers. Elle va donc procéder à la réhabilitation de l'immeuble situé 4 ruelle Lardière, un local actuellement inexploité, dont la Ville est propriétaire en plein cœur de ville.

Ce bâtiment sera entièrement réaménagé pour offrir des espaces adaptés à l'accueil du public, un espace de travail pour les agents de police, un poste de surveillance des caméras de vidéo-protection, une salle dédiée à l'armement ainsi que des vestiaires.

- ◆ Coût prévisionnel : 372.500 € HT
- ◆ GIP : 111.750 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

- Opération 1-9 – « Réfection de voiries et aménagement de modes de circulation doux rue de la Chavoie à Brottes, rue Lévy Alphandéry, Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, Boulevard du Maréchal Juin et Rue de Dijon à Chaumont »

La Ville de Chaumont souhaite promouvoir les modes de circulation doux, tout en engageant une réfection de certaines voiries :

- rue de la Chavoie à Brottes : promenade partagée vélos/piétons
- rue Lévy Alphandéry : double sens cyclable et accessibilité des trottoirs
- Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, Boulevard du Maréchal Juin et Rue de Dijon à Chaumont : création de bandes cyclables et sécurisation avec plateaux surélevés.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.311.526 € HT
- ◆ GIP : 393.458 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

- Opération 1-10 – « Réfection du portail monumental de l'Hôtel Jacquinot »

L'immeuble Jacquinot, situé aux 3-5 rue du Palais à Chaumont, abrite une grande partie des collections des musées de Chaumont. Il représente l'un des plus beaux exemples de l'architecture civile du XVIIIe Siècle.

Sa cour est fermée par un portail monumental sur lequel de grosses fragilités ont été constatées, de même que sur la façade attenante côté rue du Palais, avec un risque significatif de chute sur la voie publique.

Il est donc prévu d'entreprendre des travaux pour sécuriser le site : travaux de couverture, de zinguerie, de maçonnerie et de menuiserie bois.

- ◆ Coût prévisionnel : 150.000 € HT
- ◆ GIP : 33.000 € (22 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

- Opération 3-6 – « Sécurisation de l'aire d'accueil des gens du voyage »

L'Agglomération de Chaumont dispose de deux types d'aires destinées à l'accueil des gens du voyage : une aire d'accueil composée de 16 emplacements offrant 32 places et une aire de grand passage d'une capacité de 100 places. Ces infrastructures jouent un rôle essentiel dans l'accueil et offrent un espace aménagé et sécurisé pour stationner les caravanes, tout en bénéficiant de services de base.

Toutefois, certains équipements ont subi, au fil du temps, des dégradations qui affectent leur bon fonctionnement ainsi que la sécurité du site.

Il est donc prévu la mise en conformité des locaux techniques abritant l'électricité avec la remise en état des goulottes, câblages, coffrets de protection, le remplacement de blocs prises extérieurs, le raccordement d'éclairages LEDS pour les douches, toilettes et point d'eau extérieur.

Concernant la plomberie, il est prévu le changement du groupe de sécurité chauffe-eau, ainsi que la réfection des équipements des éviers, douches et toilettes.

Enfin, pour éviter de nouvelles intrusions et dégâts sur ces équipements, les portes classiques des locaux vont être remplacées par des portes blindées.

- ◆ Coût prévisionnel : 82.837 € HT
- ◆ GIP : 24.851 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Agglomération de Chaumont

- **Opération 3-7 – « Installation de bornes de recharge électrique et diffusion de la programmation de Palestra »**

Le complexe aquatique, sportif et événementiel Palestra, ouvert depuis le 14 juillet 2021, est un complexe trois en un composé de plusieurs bassins aquatiques intérieurs et extérieurs, ainsi que d'une salle de sport (2 630 spectateurs) et de spectacle (3 257 spectateurs).

Aujourd'hui il dispose d'un parking pouvant accueillir 396 véhicules, dont 10 places réservées aux PMR. Ce parking est équipé de quatre bornes de recharge pour véhicules électriques, installées sur des places de stationnement standard.

L'Agglomération de Chaumont prévoit l'installation de 16 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi qu'une borne spécifique pour deux places de stationnement PMR.

D'autre part, afin de promouvoir l'offre de services de Palestra, il est envisagé d'équiper le complexe de deux écrans à l'intérieur du bâtiment : un écran « signalétique » qui permettra de guider le visiteur vers sa salle de réunion ou lieu d'activités, et un écran « vitrine » visible de l'extérieur et qui permettra de diffuser les annonces événementielles du lieu (concerts, conférences, matchs), ainsi que les activités proposées par le délégataire de services aquatiques.

Ces deux supports fixes seront administrables à distance via une plateforme web.

- ◆ Coût prévisionnel : 122.000 € HT
- ◆ GIP : 36.600 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Agglomération de Chaumont

- **Opération 3-8 – « Constitution de réserve foncière pour Plein'Est 2 »**

Inauguré en 2007, le parc d'activités économiques Plein'Est à Chaumont faisait partie des huit parcs d'activités économiques labellisés Parcs de Références par la Région. La labellisation consistait à proposer des terrains industriels prêts à l'emploi, avec tous les niveaux de services (accès aux réseaux), dans un environnement architectural et paysager de qualité.

La première phase d'aménagement comprenant 44 ha, dont 39 ha cessibles, arrive en fin de commercialisation avec moins de 3 ha disponibles immédiatement.

L'Agglomération de Chaumont a décidé de procéder à l'extension du Parc d'Activités Economiques Plein'Est sur une surface d'environ 40 à 60 ha, en positionnant une partie du foncier de la zone d'extension en « site industriel clé en main ».

L'Agglomération est engagée dans une démarche d'élaboration d'un PLUi. Le périmètre du projet se situe en zone d'urbanisation future et d'extension du Parc d'Activités Economiques. L'Agglomération de Chaumont a, par ailleurs, engagé, en 2024, une démarche de constitution de réserves foncières en signant une convention de prestations de services et de mises en réserve avec la SAFER Grand Est.

De manière à pouvoir répondre aux différentes sollicitations d'implantations, l'Agglomération de Chaumont souhaite dès à présent engager la démarche de constitution des réserves foncières nécessaires, l'ambition du projet d'extension étant de pouvoir proposer des terrains prêts à l'emploi à l'horizon 2030.

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| ◆ Coût prévisionnel : | 2.285.653 € HT |
| ◆ GIP : | 685.696 € (30 %) |
| ◆ Maîtrise d'ouvrage : | Agglomération de Chaumont |

Le montant des nouvelles opérations représente 1.285.355 € de subventions.

Il est proposé au conseil d'administration d'acter, au titre de l'action 25-25 « Contrats de centralité 2021-2026 », la modification du contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 conformément à la demande présentée par l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans la deuxième maquette du contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 comporte 21 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 35.374.508 € HT avec un financement du Groupement limité à 9.572.973 €.

Le conseil d'administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Chaumont 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 21 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VOIX 7 VOIX POUR
DECIDE**

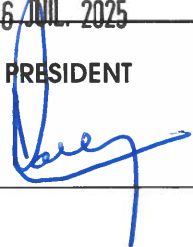
- d'acter, au titre de l'action 25-25 « Contrats de centralité 2021-2026 », la modification du contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 conformément à la demande présentée par l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans la deuxième maquette du contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 comporte 21 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 35.374.508 € HT avec un financement du Groupement limité à 9.572.973 €.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Chaumont 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 21 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 16 JUIL. 2025 LE PRESIDENT 

BCI

24 JUIL. 2025

Arrivée

Contrat de centralité de Chaumont 2021-2026 - 2e maquette
Annexe à la délibération du CA du 30 juin 2025

CA du 10/03/2023 - Convention du 21/04/2023				Proposition de modification CA du 30/06/2025								
OPERATION	Opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant des travaux HT	Participation GIP		OPERATION	Opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant des travaux HT	Participation GIP		OBSERVATIONS
				Montant	%					Montant	%	
1 - PROJETS PORTES PAR LA VILLE DE CHAUMONT												
1-1	Création d'un groupe scolaire à la Rochotte (Tranche 2)	Ville de Chaumont	12.265.867	3.514.954	29%	1-1	Création d'un groupe scolaire à la Rochotte (Tranche 2)	Ville de Chaumont	12.265.867	3.514.954	29%	
1-2	Aménagement d'espaces publics à la Rochotte	Ville de Chaumont	3.960.950	1.188.285	30%	1-2	Aménagement d'espaces publics à la Rochotte	Ville de Chaumont	2.500.000	750.000	30%	En diminution
1-3	Réhabilitation de l'îlot Michelet	Ville de Chaumont	6.016.000	1.158.681	19%	1-3	Réhabilitation de l'îlot Michelet	Ville de Chaumont	6.016.000	1.158.681	19%	
1-4	Restructuration de la Maison du Livre et de l'Affiche (Les Silos)	Ville de Chaumont	1.050.000	315.000	30%	1-4	Restructuration de la Maison du Livre et de l'Affiche (Les Silos)	Ville de Chaumont	1.525.000	457.500	30%	En augmentation
1-5	Réfection des toitures de l'Hôtel de Ville	Ville de Chaumont	1.200.000	360.000	30%	1-5	Réfection des toitures de l'Hôtel de Ville	Ville de Chaumont	1.200.000	360.000	30%	
1-6	Réhabilitation de la maison des syndicats - 46 rue Victoire de la Marne	Ville de Chaumont	975.000	292.500	30%	1-6	Réhabilitation de la maison des syndicats - 46 rue Victoire de la Marne	Ville de Chaumont	214.417	64.325	30%	En diminution
1-7	Réfection des toitures de la Gloriette	Ville de Chaumont	140.000	42.000	30%	1-7	Réfection des toitures de la Gloriette	Ville de Chaumont	93.840	27.752	30%	En diminution
						1-8	Réhabilitation d'un bâtiment 4 rue de la Lardière pour accueillir la Police Municipale	Ville de Chaumont	372.500	111.750	30%	Nouvelle opération
						1-9	Réfection de voiries et aménagement de modes doux de circulation rue de la Chavoie à Brottes, rue Lévy Alphandéry, Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, Boulevard du Maréchal Juin et Rue de Dijon à Chaumont	Ville de Chaumont	1.311.526	393.458	30%	Nouvelle opération
						1-10	Réfection du portail monumental de l'Hôtel Jacquinet	Ville de Chaumont	150.000	33.000	22%	Nouvelle opération
2 - PROJETS COMMUNS VILLE ET AGGLOMERATION DE CHAUMONT												
2-1	Construction d'un amphithéâtre connecté - Pôle Emille du Châtelet	Ville/Agglo	1.000.000	300.000	30%	2-1	Construction d'un amphithéâtre connecté - Pôle Emille du Châtelet	Ville/Agglo	1.000.000	300.000	30%	
3 - PROJETS PORTES PAR L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT												
3-1	Equipements numériques et mobiliers des écoles	Agglo de Chaumont	900.000	270.000	30%	3-1	Equipements numériques et mobiliers des écoles	Agglo de Chaumont	300.000	90.000	30%	En diminution
3-2	Aménagement d'espaces - Bâtiment de l'Horloge	Agglo de Chaumont	200.000	60.000	30%	3-2	Aménagement d'espaces - Bâtiment de l'Horloge	Agglo de Chaumont	165.062	32.853	20%	En diminution
3-3	Automatisation des haltes nautiques	Agglo de Chaumont	390.000	117.000	30%	3-3	Automatisation des haltes nautiques	Agglo de Chaumont	390.000	117.000	30%	
3-4	Mobilité - Aménagement de quais de bus	Agglo de Chaumont	50.000	15.000	30%	3-4	Mobilité - Aménagement de quais de bus	Agglo de Chaumont	50.000	15.000	30%	
3-5	Aménagement de la zone industrielle de la Dame Huguenotte	Agglo de Chaumont	550.000	165.000	30%	3-5	Aménagement de la zone industrielle de la Dame Huguenotte	Agglo de Chaumont	550.000	165.000	30%	
						3-6	Sécurisation de l'aire d'accueil des gens du voyage	Agglo de Chaumont	82.837	24.851	30%	Nouvelle opération
						3-7	installation de bornes de recharge électrique et diffusion de la programmation à Palestra	Agglo de Chaumont	122.000	36.600	30%	Nouvelle opération
						3-8	Constitution de réserve foncière pour Plain'Est 2	Agglo de Chaumont	2.285.653	685.696	30%	Nouvelle opération
4 - PROJETS PORTES PAR LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)												
4-1	Aménagement de la Résidence Jacques Weil	CIAS	600.000	180.000	30%	4-1	Aménagement de la Résidence Jacques Weil	CIAS				Opération supprimée
4-2	Aménagement d'un espace dédié à la petite enfance à Nogent	CIAS	1.200.000	360.000	30%	4-2	Aménagement d'un espace dédié à la petite enfance à Nogent	CIAS				Opération supprimée
5 - PROJETS PORTES PAR CHAUMONT HABITAT												
5-1	Démolition de 78 logements à la Rochotte - 26 à 32 rue Lavoisier et 42 à 46 rue Fleming	CHAUMONT HABITAT	1.993.878	398.775	20%	5-1	Démolition de 78 logements à la Rochotte - 26 à 32 rue Lavoisier et 42 à 46 rue Fleming	CHAUMONT HABITAT	1.993.878	398.775	20%	
5-2	Réhabilitation de 48 logements à la Rochotte - Immeuble 8 et 8bis rue Lavoisier - Immeuble 22 rue Fleming	CHAUMONT HABITAT	2.785.928	835.778	30%	5-2	Réhabilitation de 48 logements à la Rochotte - Immeuble 8 et 8bis rue Lavoisier - Immeuble 22 rue Fleming	CHAUMONT HABITAT	2.785.928	835.778	30%	
	TOTAL		35.277.623	9.572.973	27%		TOTAL		35.374.508	9.572.973	27%	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2025	N°25-08
OBJET : Contrat de centralité de Joinville 2021-2026 – Modifications	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Contrats de centralité 2021-2026

Pour l'actuelle mandature, le GIP Haute-Marne a proposé de renouveler son soutien aux politiques des villes dans le cadre de contrats pluriannuels.

En s'inspirant des règles instituées par le conseil départemental de la Haute-Marne pour la contractualisation, le GIP Haute-Marne a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention. Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour les projets situés sur Chaumont, Langres et Saint-Dizier, sous maîtrise d'ouvrage ville, communauté de communes ou communauté d'agglomération, et de 10 000 € pour les projets localisés sur Joinville, sous maîtrise d'ouvrage ville ou communauté de communes.

Contrat de centralité de Joinville 2021-2026

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 mars 2022, s'est prononcé sur une première maquette comportant 21 opérations dont le coût total prévisionnel s'élevait à 23.007.500 € HT ou TTC. Le financement du GIP Haute-Marne représentait 22 % dans la limite d'une enveloppe globale de 5.000.000 €, dont 2.306.000 € au profit de la Ville et 2.694.000 € au profit d'Hamaris.

La convention correspondante a été signée le 12 avril 2022 entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Joinville.

Le Groupement a engagé 2.127.099 € sur ces projets, dont 1.700.136 € ont été versés au 12 juin 2025 (80 %).

La Ville de Joinville vient de solliciter la modification du contrat de centralité 2021-2026 de Joinville prenant en compte :

I – la diminution du montant des travaux et de la subvention sollicitée sur 4 opérations

- Opération 1-3 : « **relance économique des commerces et artisans du centre-ville (rénovation des boutiques et aides à l'installation des commerçants)** »

Baisse du montant prévisionnel des travaux qui passe de 150.000 € à 60.000 € HT et baisse de la subvention, au taux de 50 %, qui passe de 75.000 € à 30.000 € (diminution de subvention de 45.000 €).

- Opération 3-4 : « **rénovation de l'éclairage public rue Aristide Briand, rue des Mésanges, rue Plante-Madame, rue du Haut-Chêne, rue des Hêtres, rue des Erables, avenue Antoine de Saint-Exupéry, rue du Puits, quartier du Grand Pont** »

Les sites de la rue du Puits et du quartier du Grand Pont ont été ajoutés à la liste initiale. Par ailleurs, baisse du montant prévisionnel des travaux qui passe de 150.000 € à 45.082 € HT et baisse de la subvention, au taux de 40 %, qui passe de 60.000 € à 18.033 € (diminution de subvention de 41.967 €).

- Opération 3-5 : « **extension du cimetière communal et de son parking** »

Baisse du montant prévisionnel des travaux qui passe de 457.500 € à 401.914 € HT et baisse de la subvention, au taux de 40 %, qui passe de 183.000 € à 160.766 € (diminution de subvention de 22.234 €).

- Opération 3-7 : « **aires de jeux pour enfants « city stade » et terrain à bosses sur le plateau sportif des quartiers neufs** »

Afin de tenir compte des montants réels de cette opération aujourd'hui soldée, baisse du montant prévisionnel des travaux qui passe de 200.000 € à 173.464 € HT, baisse du taux d'aide qui passe de 40 % à 36 % et baisse de la subvention qui passe de 80.000 € à 62.447 € (diminution de subvention de 17.553 €).

126.754 € de reliquats de subventions pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

II – la suppression de deux opérations

- Opération 2-3 : « **restauration du petit patrimoine au cimetière communal et cimetière juif** » dont le montant de la subvention s'élevait à 20.000 €.
- Opération 2-4 : « **mise en valeur du Château d'en Haut** » dont le montant de la subvention s'élevait à 60.000 €.

80.000 € de reliquats de subventions pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

III – l'augmentation du montant des travaux et de la subvention sollicitée sur 2 opérations

- Opération 1-1 : « **fonds d'intervention (façades, patrimoine, habitat)** »

Augmentation du montant prévisionnel des travaux qui passe de 1.000.000 € à 1.540.165 € HT ou TTC, et augmentation de la subvention, au taux de 35 %, qui passe de 350.000 € à 539.058 € (augmentation de 189.058 €).

- Opération 2-5 : « **restauration de l'Auditoire** »

Augmentation du montant prévisionnel des travaux qui passe de 100.000 € à 117.664 € HT, et augmentation de la subvention, au taux de 40 %, qui passe de 40.000 € à 47.066 € (augmentation de 7.066 €).

IV – la création d’une nouvelle opération

- Opération 2-6 : « **restauration Chapelle Saint-Joseph dont ingénierie, autel, reliquaire, retable, lustre – Eglise Notre-Dame et Auditoire** »

Le montant prévisionnel des travaux s’élève à 35.435 € HT et la subvention, au taux de 30 %, serait limitée à 10.630 €.

◆ Coût prévisionnel :	35.435 € HT
◆ GIP :	10.630 € (30 %)
◆ Maîtrise d’ouvrage :	Ville de Joinville

V – la modification de l’intitulé d’une opération

- Opération 1-2 : « **acquisitions foncières et purges – rénovations – démolitions dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg – 22 rue des Capucins** »

19 sites étaient concernés dans la première maquette pour un montant de travaux de 150.000 € HT et une subvention, au taux de 40 %, limitée à 60.000 €.

Les montants ne varient pas mais ils seraient dorénavant fléchés sur un site unique, le 22 rue des Capucins.

Il est proposé au conseil d’administration d’acter, au titre de l’action 25-25 « Contrats de centralité 2021-2026 », la modification du contrat de centralité de Joinville 2021-2026, conformément à la demande présentée par la Ville de Joinville.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans la deuxième maquette du contrat de centralité de Joinville 2021-2026 figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Joinville 2021-2026 comporte 20 opérations chiffrées. Leur coût total s’élève à 23.123.724 € (HT ou TTC), avec un financement du Groupement limité à 5 M€.

Le conseil d’administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Joinville.

La décision du conseil d’administration, concernant le contrat de centralité de Joinville 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 20 opérations fera l’objet, le moment venu, d’une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d’administration selon la délégation.

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION PAR VOIX 7 VOIX POUR DECIDE

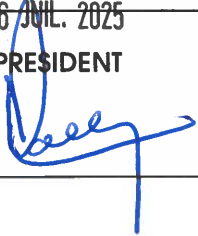
- d’acter, au titre de l’action 25-25 « Contrats de centralité 2021-2026 », la modification du contrat de centralité de Joinville 2021-2026, conformément à la demande présentée par la Ville de Joinville.

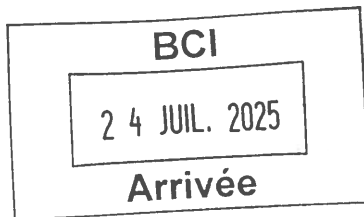
Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans la deuxième maquette du contrat de centralité de Joinville 2021-2026 figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Joinville 2021-2026 comporte 20 opérations chiffrées. Leur coût total s’élève à 23.123.724 € (HT ou TTC), avec un financement du Groupement limité à 5 M€.

- d’autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Joinville.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Joinville 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 20 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 16 JUIL. 2025 LE PRESIDENT 



GIP 16/07/2025 14:54

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 30 JUIN 2025	N°25-09
<u>OBJET</u> : Protocole de conciliation HDI – SPPB – GIP Haute-Marne	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

En 2016, CIF de Bussy a repris le groupe Hachette et Driout Industries (HDI) avec l'appui de partenaires dont BPI France, UI Gestion et le GIP Haute-Marne. Dans ce cadre, l'apport du GIP a pris la forme d'un prêt restructuration de 2 M€ pour AHD via HDI.

Le groupe HDI détient les sociétés Aciéries Hachette et Driout (AHD), la société champenoise de mécanique (52) et les Fonderies de Treveray qui deviendront Fonderie de Larians (70).

L'activité de AHD a été frappée par la crise Covid avec une chute de chiffre d'affaires de 40%. Au fil des exercices, la société a enregistré des pertes successives significatives (-4,8 M€ en 2022, -3,9 en 2023).

De 2019 à 2023, le groupe CIF de Bussy a renforcé son soutien à AHD via la holding HDI à hauteur de 15 M€, en capital et en apport en compte courant. Ce soutien complémentaire n'a pas permis à AHD de retrouver des équilibres économiques suffisants.

Le Tribunal de Commerce de Dijon a ouvert le 03 décembre 2024 une procédure de redressement judiciaire concernant AHD. Par décisions du 24 et 25 février 2025, le Tribunal de Commerce a arrêté le plan de cession totale des actifs et activités d'AHD au profit de la société ACI Groupe et prononcé la liquidation judiciaire de AHD.

La société HDI ne disposera pas des ressources permettant de rembourser le groupement. Au 01 mars 2025, le montant du capital restant dû s'élève à 2.062.490,33 € y compris intérêts capitalisés. Une provision pour risque du montant de cette créance a été passée dans les comptes du groupement en 2024.

Via HDI, le groupe CIF de Bussy entend conserver les deux autres filiales que sont Société Champenoise de Mécanique (1,3 M€ de CA et 12 salariés) et Fonderies de Larians (2,7 M€ et 20 salariés).

Par ordonnance du président du Tribunal de Commerce de Dijon du 25 avril 2025, une conciliation a été ouverte au profit de la société Hachette et Driout Industries (HDI). La conciliation a constaté l'impossibilité économique pour la société HDI de rembourser le prêt mis en place par le GIP en 2016.

En conséquence, la conciliation débouche sur une proposition de double abandon de créance :

- Abandon total et définitif par le GIP Haute-Marne du prêt accordé à la société HDI soit 2.062.490,33 € après capitalisation des intérêts courus,
- Abandon total et définitif du compte courant de la Société de Prise de Participations de Bussy (SPPB actionnaire principal de HDI) inscrit dans les livres de HDI soit 5.000.000 €.

L'assemblée générale du groupement réunie le 10 mars 2025 a donné délégation au conseil d'administration pour suivre les créances et participations du groupement, pour définir une politique d'évaluation des risques, de provisionnement et, le cas échéant, de constater les pertes sur créance irrécouvrable ou de prononcer un abandon de créance.

Il est proposé d'acter les propositions de la conciliation portant sur le double abandon de créances et d'autoriser la signature du protocole de conciliation qui en découle, élaboré sous l'égide de la SELARL AJ PARTENAIRES prise en la personne de Maître Jean-Baptiste AUDRAS en qualité de conciliateur.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VOIX 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter les propositions de la conciliation portant sur le double abandon de créances et d'autoriser la signature du protocole de conciliation qui en découle, élaboré sous l'égide de la SELARL AJ PARTENAIRES prise en la personne de Maître Jean-Baptiste AUDRAS en qualité de conciliateur.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 16 JUL. 2025 LE PRESIDENT 